

Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)

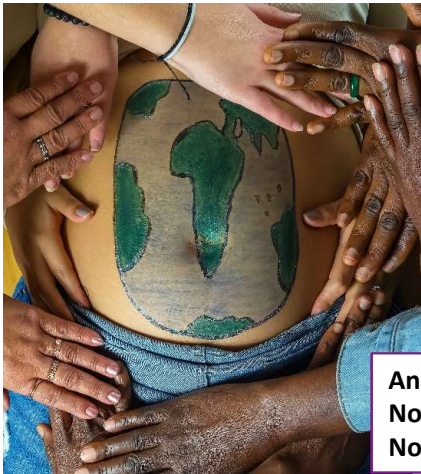
Un dispositif d'accompagnement pour demandeurs d'asile

MISSION DU SERVICE

L'HUDA est un dispositif d'urgence, qui vise à procurer un hébergement digne à tout demandeur d'asile, quelle que soit l'étape de la procédure à laquelle il se trouve et ce, jusqu'à ce qu'il obtienne une réponse définitive de l'État. Si les résidents relèvent d'une procédure d'asile en France, et non dans un autre pays européen (règlement « Dublin »), les travailleurs sociaux ont pour mission d'aider les personnes à se préparer à leur entretien à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), instance qui décidera s'ils obtiennent ou non une protection en France. L'équipe réalise aussi l'accompagnement au recours, auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile, la Cour d'appel). Il s'agit de faire le récit des persécutions subies et d'aider à la traduction d'éventuels documents du pays d'origine. Les personnes placées en procédure Dublin sont informées de leurs droits et guidées dans leurs démarches spécifiques. Parallèlement, l'équipe HUDA accompagne les demandeurs d'asile dans leur accès à des soins médicaux et à la scolarisation des enfants. Lorsque les personnes reçoivent une réponse définitive, positive comme négative, ou une décision de transfert « Dublin » vers un autre pays, le service les aide à préparer leur sortie de notre association, en les informant de leurs possibilités.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : **121**, réparties en **77 ménages**
Sexe : 39,5 % de femmes et **59,5 % d'hommes**
Âge : 0-18 ans = 25 % / 18-25 ans = 21,5 % / **26-44 ans = 43 %** / 45 ans et plus = 10,5 %
Durée moyenne de séjour : **21 mois**
Taux d'occupation : 88 %
5 principales nationalités : Afghanistan (18 %), Côte d'Ivoire (15 %), Mauritanie (12,5 %), Guinée (10 %) et Mongolie (6 %) sur **24 nationalités au total**.



Année d'ouverture : de 2002 à 2016, et depuis 2019
Nombre d'ETP : 4,5
Nombre de places : 90

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des transferts effectifs plus nombreux, dans le cadre de la procédure « Dublin »

Un demandeur d'asile, qui a laissé ses empreintes à une administration du premier pays de l'Union européenne qu'il a traversé, doit y retourner, même s'il ne souhaitait pas s'y établir : c'est le règlement « Dublin ».

En 2024, on dénombre une hausse des transfert effectifs vers ce premier pays traversé, avec notamment **6 transferts réalisés vers le Portugal ou l'Espagne**, contre 0 l'an passé. Cela représente 27.2 % des personnes entrées à l'HUDA en procédure Dublin. Ce chiffre attire notre attention car il y a eu, **en parallèle, une baisse des entrées dans le service, de personnes en procédure Dublin, passant de 94 % en 2023 à 73 % en 2024.**

Les transferts effectifs ont démarré durant le second semestre 2024 avec, pour la première fois depuis l'ouverture du service, un **transfert d'une famille** (une femme seule avec plusieurs enfants). Les ménages concernés ont accepté de repartir dans cet autre pays de l'Union, sans connaissance spécifique sur les modalités de dépôt de leur future demande d'asile (à ce jour, aucune information ne leur est communiquée en amont et aucun service d'État ne les attend à l'aéroport d'arrivée pour les prendre en charge ou les orienter). Ce changement impacte la pratique des référents sociaux, qui informent désormais davantage sur les conditions d'accueil dans les pays de renvoi, afin d'accompagner au mieux les personnes en procédure Dublin lorsqu'une possibilité de transfert se précise.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| La démarche Qualité dynamisée

Tout au long de l'année, l'équipe du Pôle Migrants a travaillé sur plusieurs pistes du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ). Cela a permis de renouer avec les enjeux de **participation des usagers**, dans le cadre des réunions des résidents. En effet, au mois de juillet, l'équipe a organisé une réunion à destination des usagers CADA et HUDA de Pau, au Centre Social de la Pépinière. Cela a permis d'échanger autour des enjeux de l'association, ainsi que sur les différents loisirs et projets portés par le pôle Migrants, comme l'Art-Thérapie ou les ateliers Alimentation.

L'équipe a également travaillé sur différents supports, tels que le projet de service HUDA. Enfin, **l'amélioration des conditions de travail de l'équipe a fait l'objet d'un suivi et de plusieurs réalisations** suite à un séminaire sur la Qualité de vie au Travail en 2023 : changement des téléphones mobiles standard pour des smartphones, mise en place de co-références pour des situations complexes, mise en place d'un bureau dédié PMR au rez-de-chaussée, lancement d'un programme de changement des néons en LED, peinture et rénovation de l'espace d'accueil, etc.

| L'arrivée dans l'équipe d'une Aidante Éducative à Domicile

Nous avons créé un nouveau métier au sein de l'équipe, pour **soutenir les collègues dans des missions dédiées au logement**. Cette nouvelle collègue a pour missions d'aider les ménages les plus en difficultés, à comprendre les attendus de l'entretien d'un appartement autonome, à s'équiper des bons produits, à respecter un planning et à communiquer en cas de colocation, ou encore à se familiariser avec l'environnement de son quartier. Les personnes repérées peuvent être des personnes en situation de handicap ou n'ayant jamais géré seules un logement ou, encore, ayant des difficultés dans l'articulation avec le voisinage. Son **intervention auprès d'une dizaine de ménages en quelques mois** a déjà permis à plusieurs usagers de se sentir plus à l'aise dans l'appréhension de leur environnement et de leurs obligations.

L'aidante éducative à domicile pourra par la suite réaliser des ateliers en petits groupes sur les économies d'énergie, par exemple, et participer aux ateliers alimentation, afin d'élargir son soutien sur ce volet.

| Le recul du partenaire AGIR et nos adaptations

Depuis le printemps 2023, le programme AGIR était le guichet unique, sans hébergement, pour aider les réfugiés à se reloger et à s'insérer professionnellement. Une coupe budgétaire a vu les entrées dans le programme s'arrêter en juillet 2024 ; elles n'ont pas repris à ce jour. En six mois, ce sont environ 25 ménages qui ont entamé leur nouvelle vie protégée en France, sans bénéficier de ce dispositif. **Notre équipe a donc commencé à renforcer ses compétences sur le relogement**, en renouant avec certains partenaires, en apprenant en détails les étapes d'ouvertures des compteurs de fluides et autres assurances à la prise d'un logement, ou en se remémorant les différentes aides à l'installation que les usagers peuvent solliciter.

| La mise en œuvre de la nouvelle Loi Immigration

La loi immigration et asile, promulguée le 26 janvier 2024, a entraîné quelques changements dans le domaine de l'asile, auxquels l'équipe a dû s'adapter, sans que nos missions soient fortement impactées. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2024, une chambre territoriale de la Cour d'appel (CNDA), située à Bordeaux, est compétente pour accueillir les recours de certains demandeurs d'asile. Une partie des dossiers continuera toutefois d'être instruite sur Montreuil, en raison de la situation géopolitique particulièrement complexe ou de la rareté de la langue du demandeur. De plus, dans un souci d'accélérer l'instruction des demandes, la formation en juge unique devient le principe, au lieu de trois juges précédemment. En ce qui concerne les conditions matérielles d'accueil (hébergement et allocation) des demandeurs d'asile, la loi prévoit la suppression de l'allocation dans plusieurs situations, notamment le défaut de réponse aux administrations par l'utilisateur ou les abandons du lieu d'hébergement. Le sens global de la loi va vers une restriction des droits des demandeurs ; cela amène notre équipe à faire de la prévention sur les différents délais administratifs ou, encore, sur les risques de pertes de titres de séjour, dans le cas d'un « trouble à l'ordre public » défini de manière assez floue, par exemple.

PERSPECTIVES

Le début 2025 a été marqué par la fermeture de 15 places sur 90, à la demande des autorités, dans le cadre d'économies réalisées partout dans le secteur asile. Aucun usager n'a été mis dehors : nous avons profité de la vacance de certaines places pour les fermer et avons orienté plusieurs personnes sur une nouvelle résidence sociale, dédiée aux réfugiés statutaires, qui ouvrirait à ce moment-là. C'est la première fois depuis l'ouverture du premier dispositif pour migrants de l'OGFA en 2002 que nous sommes amenés à fermer des places. Cela représente un bouleversement pour les équipes et l'association.